



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/018

OBJET : PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 6 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 janvier 2021

Le 12 janvier de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/018

OBJET : PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Vu les statuts de la Communauté de communes de Montesquieu et notamment l'article 3-2-3 Action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération 2018/138 du 13 novembre 2018, approuvant la signature du contrat enfance jeunesse sur la période 2018/2021 ;

Vu la Circulaire 2020 – 01 de la direction des politiques familiales et sociales de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ;

Vu les Schémas Départementaux thématiques qui fixent un cadre politique interinstitutionnel visant à faire progresser la cohérence des interventions autour d'objectifs collectifs et prioritaires,

Vu l'avis de la commission « **Jeunesse-Citoyenneté** » du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission « **Solidarités et Petite enfance** » du 3 novembre et du 15 décembre 2020;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la Communauté de communes, les communes et la CAF prend fin le 31 décembre 2021. Conformément à la circulaire CNAF citée ci-dessus, ce contrat est progressivement remplacé par une nouvelle forme de partenariat : la **convention territoriale globale**. Au delà des politiques enfance, jeunesse, ce sont toutes les politiques sociales et familiales conduites par la CAF qui sont concernées par cette nouvelle convention.

C'est à partir des **axes stratégiques** inscrits dans le **projet social de territoire** que la convention territoriale globale pourra s'élaborer, comportant une déclinaison technique et opérationnelle des actions à mettre en œuvre intitulée *schéma de développement*.

Il convient donc d'élaborer un projet social de territoire.

Celui-ci est l'opportunité pour notre territoire de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, la communauté de communes, les partenaires institutionnels ou associatifs. Il ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales.

Pour rédiger le projet social, il convient de réaliser un **diagnostic territorial partagé** qui a pour objectifs :

- de produire une photographie du territoire,
- d'analyser l'offre de services au regard des besoins sociaux repérés,
- d'identifier les axes stratégiques permettant de décliner des actions opérationnelles

Cette démarche s'inscrit dans une approche transversale pour éviter le cloisonnement des besoins en thématiques ou en populations restreintes.

Tous les champs relevant de l'intervention sociale peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc.

ENJEU

La démarche qui s'engage pour l'élaboration du projet social a pour ambition d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/018

OBJET : PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

MÉTHODE

Il est proposé de faire appel à une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour la réalisation du diagnostic qui devra privilégier une démarche participative avec les habitants, les élus, les partenaires et les opérateurs locaux.

Pour réaliser ce diagnostic le prestataire devra :

- s’appuyer sur les études et diagnostics préexistants,
- mobiliser des données disponibles auprès des différents partenaires, services et structures d’accueil, collectivités et acteurs du territoire, pour dresser une photographie du territoire,
- réaliser une série d’entretiens auprès des habitants (échantillon représentatif), des professionnels, des élus, des associations et des partenaires ,
- procéder à l’analyse croisée des besoins sociaux et de l’offre sociale existante, pour mettre en évidence les enjeux de notre territoire,
- faire des préconisations et proposer des pistes d’actions concrètes,

Pour mener à bien cette démarche, la Communauté de communes de Montesquieu associera les partenaires et intervenants dans les domaines appréhendés dans cette étude (Caisse d’Allocations familiales de la Gironde, Département de la Gironde, Mission Locale, PLIE des Graves, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, etc.).

PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

Un comité de pilotage (COFIL), associant les partenaires et défini par la Communauté de Communes de Montesquieu sera l’instance décisionnelle sur chaque phase de cette démarche, tant pour le suivi du diagnostic que pour l’élaboration du projet social de territoire.

Il sera appuyé par un comité technique composé de professionnels représentatifs des structures et institutions qui interviennent sur notre territoire, ce qui permettra de traiter de l’ensemble des thématiques relevant du champ social.

Enfin, des groupes de travail pourront être également constitués pour approfondir la réflexion et faire remonter des propositions d’actions concrètes.

Le coordonnateur Enfance-Jeunesse-Éducation est désigné par la Communauté de Communes de Montesquieu pour assurer la fonction de chargé de coopération CTG et donc piloter la démarche engagée pour le diagnostic territorial partagé et l’élaboration du projet social de territoire.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/018

OBJET : PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

ÉCHÉANCIER

Novembre 2020	Démarche d'acculturation, présentation de la démarche CTG auprès des élus communaux par le coordonnateur Enfance-Jeunesse-Éducation
17 décembre 2020	Réunion de lancement de la démarche CTG en présence de la directrice de la CAF de la Gironde et des élu·e·s
Mars à Août 2021	Réalisation du Diagnostic Territorial
Juillet 2021	Présentation des premiers résultats du diagnostic
Septembre 2021	Présentation du diagnostic finalisé comprenant les axes stratégiques et les pistes d'actions - Préparation du schéma de développement
Octobre 2021	Élaboration – Rédaction du projet social de territoire
Octobre - Novembre 2021	Préparation de la Convention Territoriale Globale à partir des axes stratégiques identifiés et validés par les élus
Fin novembre 2021	Signature de la Convention Territoriale Globale
Janvier à mars 2022	Déclinaison opérationnelle de la CTG : conventions d'objectifs avec les gestionnaires

La durée et l'échelonnement de ces phases pourront être réadaptés en fonction du contexte. Les instances de gouvernance seront réunies pour valider les différentes étapes de la démarche et réajuster le cas échéant.

Estimation budgétaire

Le coût de cette étude est estimé entre 20 000 € et 30 000 € HT en fonction de la méthode déployée par le prestataire.

La CAF intervient à hauteur de 50 % d'un montant plafonné à 15 000 € HT, soit un cofinancement maximal de 7 500 €.

D'autres recherches de cofinancement de cette étude sont en cours, notamment auprès du Département.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de cette démarche visant à contractualiser avec la CAF de la Gironde d'ici la fin de l'année 2021,
- Approuve le recours à un prestataire extérieur,
- Sollicite l'aide financière de la CAF pour la réalisation du diagnostic territorial et tout autre partenaire susceptible de cofinancer ce diagnostic, notamment le Département,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 12 janvier 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

